

**Centre Communal D'Action Sociale
Conseil d'Administration
56700 SAINTE-HELENE
(Morbihan)**

D_25SEPT2026_9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU C.C.A.S.

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
11	9	11

Séance du 25 septembre 2026

L'An Deux Mille Vingt-six, le vingt-cinq septembre, la commission permanente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINTE-HELENE, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christèle PERREL, présidente du CCAS.

Date de la Convocation : 02/09/2026

Présents : Mesdames Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Colette FOUILLOUX, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Hervelyne COUEDO

Messieurs Vincent ROCHE, Philippe DOUSSINEAU, David ROLLAND

Absent(es) excusé(es) : Marie-Pierre LE NEZET, donne pouvoir à Gladys LE SAUSSE
Nadia PICHON, donne pouvoir à Karine CONQUER

Secrétaire de séance : Madame Gladys LE SAUSSE

Objet : Commission d'attribution logement social — T3 Résidence BEG ER LANN (Sainte-Hélène)

Date / période concernée : juin 2026 à août 2026

Résidence concernée : 11 Résidence BEG ER LANN, logement T3 (2 chambres)

Bailleur : Morbihan Habitat

Éléments communiqués à Morbihan Habitat

Le 10 juin 2026, les éléments suivants ont été transmis à Mme Pafundi (Morbihan Habitat), concernant la commission du mois du 10 Août 2026, notamment pour un logement T3 du 11 Résidence BEG ER LANN (Sainte-Hélène).

Personnes inscrites auprès du CCAS et toujours en recherche de logement

- GUILLEMOTO Emilie — Demande n° 20260103156 du 14/01/2026
- LE MOING Margot — Demande n° 20250900239 du 01/09/2025
- COUM Gisèle — Demande n° 20260305142 du 18/03/2026

Personnes communiquées précédemment, mais ayant retrouvé un logement

- Demande n° 20250205253 — Anael STEPHAN : entrée au 1er mai 2026 (maison sur Quéven)
- Demande n° 20250908415 — MESSENGER Wendy : entrée au 1er juin 2026 (maison dans les Côtes d'Armor)
- Demande n° 20251004068 — CORIBEL Marie Madeleine : entrée au 01er juin 2026 (logement sur Sainte-Hélène, parc privé)
- Demande n° 20250306699 — QUATREVAUX Alison : logement (maison sur Languidic, parc privé)

Précisions techniques sur la typologie du logement

Le 12 juin 2026, Mme PAFUNDI précise qu'il s'agit d'un logement de type 3, soit 2 chambres.

Conséquence sur la sélection des candidatures

Après consultation des dossiers de Mme LE MOING et Mme COUM, il est constaté que ces personnes sont des demandes de personnes seules.

Dès lors, une personne seule ne peut pas être positionnée sur cette typologie (T3 / 2 chambres).

Conclusion / besoin de transmission : il est demandé au CCAS de transmettre deux candidatures supplémentaires présentant une composition familiale compatible avec le logement T3 (2 chambres).

Transmission de candidatures complémentaires (courant juin 2026 à début juillet)

Le 1er juillet 2026, le CCAS transmet les candidatures suivantes :

Candidature transmise mais non recevable

- Mr et Mme BENTZ (Sainte-Hélène)
Transmis malgré des difficultés prévisibles de ressources
Non recevable : revenu fiscal de référence N-1 supérieur au plafond

Candidatures transmises (avis d'imposition et pièces jointes au dossier)

- Mme BASBUG Esma et M. LEGENDRE Théo – N° 1
- Mme Daphné LE HUITOUZE – N°2

Rencontres des candidats par Morbihan Habitat

Mme PAFUNDI a rencontré les candidats selon les dates suivantes :

- Mardi 04/08 : Mme BASBUG et M. LEGENDRE
- Lundi 03/08 : Mme Daphné LE HUITOUZE

Classement des propositions par Morbihan Habitat (commission du 10 août 2026)

Conformément aux dispositions de passage en commission Morbihan Habitat a complété la liste des propositions par l'ajout de :

- Mr JOSSE Stéphane

Le 10 août 2026, les membres de la commission de Morbihan Habitat ont classé les candidats dans l'ordre ci-dessous :

- JOSSE Stéphane — n°1
- LE HUITOUZE Daphné — n°2
- BASBUG Esma & LEGENDRE Théo — n°3

Motifs du choix de Morbihan Habitat (commission du 10 août 2026)

Lors de la commission du 10 août 2026, Morbihan Habitat a porté son choix sur Monsieur JOSSE Stéphane, car :

- Il a 2 enfants, ce qui répond à la typologie T3 (2 chambres),
- Sa demande date de deux ans,
- Habitant de Sainte-Hélène,

Ce cumul de critères le rend prioritaire par rapport aux autres demandes présentées.

Conclusion / Demande au Conseil d'administration

Au regard des éléments transmis, le CCAS :

- Confirme que la typologie du logement T3 (2 chambres) ne permet pas le positionnement de personnes seules ;
- Constate que Morbihan Habitat a nécessité le complément de liste afin d'atteindre le minimum de trois candidatures pour permettre le passage du dossier en commission ;
- Retient, au terme de la commission du 10 août 2026, la proposition de Monsieur JOSSE Stéphane en premier classement, au motif qu'il habite Sainte-Hélène, qu'il a 2 enfants (adaptation à la typologie T3), et que sa demande date de deux ans, ce qui lui confère une priorité sur les autres candidatures présentées.

Le Conseil d'administration a l'unanimité des membres :

- Valide le suivi et les éléments présentés par le CCAS concernant la commission du 10 Août 2026 et la recevabilité des candidatures transmises,
- Prend acte du classement établi par Morbihan Habitat lors de la commission du 10 août 2026, notamment la priorisation de Monsieur JOSSE Stéphane.

Faite et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition conforme, le 25/09/2026 à Sainte-Hélène

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Mme Gladys LE SAUSSE